



Une personnalité
À LA LOUPE

« *POUR BIEN DÉFENDRE LA
CHASSE ET LA BIODIVERSITÉ,
RESTONS UNIS !* »



Le président Roques nous présente la célèbre Fédération des Associations de Chasseurs aux Chiens Courants. La FACCC fête ses 30 ans d'existence à Moulins les 13 et 14 juillet. Daniel Roques salue aussi le travail des GP et insiste sur la nécessité d'être soudés face à des adversaires de plus en plus agressifs et déconnectés de la vie sauvage.

Magazine La Loi: Et si nous commençons par faire les présentations pour les lecteurs qui ne vous connaissent pas ?

Daniel Roques: Et bien j'ai exercé le métier d'enseignant durant quarante-deux ans. Au départ j'étais instituteur, puis je suis devenu professeur de mathématiques et de sciences physiques dans un collège à Séverac le Château, dans l'Aveyron, pendant trente-sept années consécutives.

Ce village était le lieu de ma naissance et c'est là où je réside actuellement depuis que j'ai pris ma retraite il y a dix ans. Aujourd'hui, j'ai 70 ans et je dirige la FACCC, ce qui occupe bien mes journées!

Quels chiens avez-vous et quel type de chasse pratiquez-vous ?

D.R.: Je chasse le lièvre au bâton avec mes deux fils, un de mes beaux-frères et deux de mes petits-fils. C'est une chasse familiale sur les causses aveyronnais ou lozériens, avec pas mal d'invitations à l'extérieur. Issue de Gascons Saintongeois ou de Bleus de Gascogne, notre meute est aujourd'hui, après pas mal de retrempe, une meute FACCC, c'est à dire composée de « chiens maison » ou de « chiens de pays » comme nous les surnomons entre nous.

Quel a été votre parcours au sein de la FACCC

D.R.: J'ai pris ma première adhésion il y a un quart de siècle, et depuis je l'ai renouvelée sans interruption. J'ai d'abord été vice-président de l'Association Française pour l'Avenir de la Chasse au Chien Courant (AFACCC) de l'Aveyron. Puis, j'ai été coopté après la défection d'un des administrateurs de la région pour le remplacer, avant d'être élu au terme de ce premier mandat. J'ai été choisi pour diriger la fédération des Associations de Chasseurs aux Chiens Courants (FACCC) en 2016. Les mandats de présidents à la FACCC ont une durée de trois ans. Ayant été réélu cette année au poste de président, mon nouveau mandat se terminera en 2021.

Quels sont les objectifs de votre association ?

D.R.: La devise de la FACCC est très claire: « Aimer la chasse pour le chien ». Nous voulons privilégier l'acte de chasse au prélèvement. Nos membres chassent pour le plaisir. C'est bien ce que nous pratiquons sur les quelques deux cent cinquante concours de meutes que nous organisons chaque année.

Nous nous efforçons de promouvoir le chien courant et de défendre ce mode de chasse parfois menacé. Il est même quelquefois discriminé quand on limite le nombre de chiens découplés sur certaines espèces de gibier comme le lièvre, ou alors carrément interdit dans certaines sociétés de chasse ou dans certains pays. Aujourd'hui, nous couvrons la quasi-totalité du territoire français avec soixante-dix délégations départementales ou bi-départementales, et nous réunissons près de 16000 adhérents au plan national.



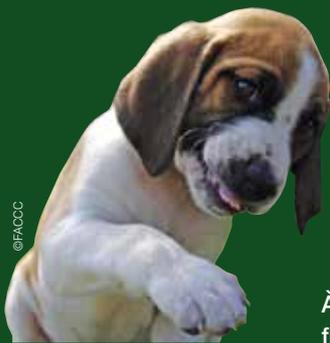
LA FÊTE DE LA FACCC À MOULINS, DANS L'ALLIER, LES 13 ET 14 JUILLET 2019

Cet événement exceptionnel réunira plus de 6500 chiens de chasse, un village des régions et des terroirs, un salon de la chasse et de nombreuses animations au Parc des Expos à Moulines (03) le samedi 13 (9h-19h) et le dimanche 14 juillet (9h-18h). Restauration et buvettes prévues sur les 25 ha et les 6500 m² couverts. **ENTRÉE GRATUITE POUR TOUS LES VISITEURS.**

Pour plus de renseignements contacter le secrétariat de la FACCC au 03-84-48-02-43 ou sur le lien suivant : chienscourantscoeurdesterroirs.jimdo.com (en bas de la page d'accueil un formulaire de contact est prévu).

DISTANCE EN VOITURE : 1 heure de Bourges, Clermont-Ferrand et Roanne ; 2 heures 30 de Paris, Lyon et Limoges ; 3 heures 30 de Grenoble ; 4 heures de Poitiers ; 4 heures 30 de Montpellier, Bordeaux et Toulouse ; 6 heures de Rennes.

À votre arrivée à Moulines, suivre la direction AVERMES et/ou PARC DES EXPOSITIONS. Ensuite, suivre le fléchage mis en place par les organisateurs.



©FACCC



©FACCC

Un concours de chien de pied en 2019.

permettaient aux chasseurs d'obtenir la position exacte de leurs chiens en temps réel et d'anticiper les dangers potentiels, mais seulement après l'acte de chasse! Souvent trop tard pour intervenir, ou si c'était fait, c'était au risque d'une verbalisation de la part d'agents de l'ONCFS. Nous avons donc monté un dossier, nous l'avons présenté au président Willy Schraen, et avec l'appui du conseil d'administration de la FNC, il a été, après quelques tribulations, proposé au CNCFS qui l'a adopté. Finalement signé courant octobre dernier, les chasseurs pourront utiliser leur centrale pendant l'acte de chasse dans le seul but de protéger leurs chiens. Dernier point important à souligner, nous n'utilisons pas ces systèmes-là pour aller devant la chasse tuer des animaux. C'est totalement contraire à l'éthique de la FACCC.

D'après vous, y a-t-il des affinités entre les adhérents de la FACCC et les membres de la garderie privée ?

D.R.: Je parlerai en premier lieu des gardes-chasse puisque par leur fonction ils sont plus en lien avec nous. D'une manière générale, ils sont les garants du respect des lois ou décrets qui gèrent la chasse. Ils font partie d'un ensemble, avec les chasseurs, qui est au service de la promotion de notre passion. On ne peut qu'apprécier leurs actions, et celles des piégeurs, pour la régulation de certaines espèces dites nuisibles. Je crois que nous avons beaucoup de points communs, bien plus que de diffé-

Quels sont les derniers projets, sur le plan législatif, que la FACCC a porté récemment et quels en ont été les résultats ?

D.R.: Fidèles à notre devise, nous devons faire quelque chose pour assurer la sécurité de nos chiens. Jusqu'à la saison dernière, les systèmes de géo localisation

rencontres en tout cas! Au niveau départemental, je les rencontre au cours de l'assemblée générale de la FDC 12. Je connais bien Michel Fricou, le président de l'Association des Gardes Particuliers et des Piégeurs Agréés de l'Aveyron (AGPPAA). Nous invitons les gardes particuliers et les piégeurs à nos fêtes et à nos concours de meutes. Les relations sont donc très bonnes même si nos rapports sont bien plus ponctuels que réguliers. C'est peut-être une piste à exploiter.

J'ai énormément de respect pour les membres de la garderie privée ou fédérale qui, comme je l'ai dit, ont leur rôle à jouer dans la défense de la chasse en général. Attaqués de toute part avec des médias souvent à l'affût de l'incident, nous devons nous montrer exemplaires sur le terrain. Et tous les agents de la garderie sont les garants de cette exemplarité. Les gardes-chasse comme les autres catégories de GP participent activement à la défense de la biodiversité.

Quel message aimeriez-vous faire passer aux gardes et notamment aux gardes-chasse en ce qui concerne la pratique cynégétique aux chiens courants ?

D.R.: Il existe encore des régions où le chien courant n'est pas bien accepté. Interdit par décret préfectoral en Alsace, grâce au travail d'une de nos administratrices, le décret vient d'être modifié par le préfet. Par ailleurs, lorsque nos chiens poursuivent un animal ; il est souvent très difficile de les arrêter. Ce fait pourrait être intégré par la garderie avec une certaine tolérance dans ces situations. Notre priorité étant la sécurité des chiens, un effort mutuel dans ce domaine serait le bienvenu.

Quel est votre avis sur le fait que les gardes particuliers aient décidé de se regrouper en associations départementales, régionales et nationales ?

D.R.: Le fait de se regrouper en association, de se structurer est une bonne chose. Nous souhaitons une certaine cohérence entre toutes ces entités et non un nouveau mille-feuille administratif.

Quels sont vos rapports avec la Société centrale canine et avec la Société de vénerie ?

D.R.: Nos rapports sont tout à fait cordiaux, tant avec la SCC qu'avec la Société de vénerie puisque nous siégeons tous à « La

Les Petits Bleus de Gascogne entrent en scène.



©FACCC



Prêts pour la saison des concours ?

Grande Meute », une association qui regroupe aussi les tatoueurs, la vènerie sous terre... Nous avons invité, pour la grande fête de nos trente ans, tant des équipages de grande et petite vènerie, que des clubs de race puisque cinq d'entre eux vont venir y tenir leur nationale d'élevage.

Comment faire pour lutter contre les attaques, souvent virulentes c'est le moins que l'on puisse dire, des anti-chasse, des végans et autres antisécistes ?

D.R.: Dans la nouvelle loi chasse, le délit d'entrave à été créé pour sanctionner plus sévèrement les gens qui empêchent de chasser. Un an d'emprisonnement et jusqu'à 30 000 € d'amende. J'espère que ça va en dissuader quelques-uns de ces soi-disant défenseurs de la nature et adeptes du bien-être animal, mais qui n'hésitent pas à commettre des agressions physiques contre les chevaux et les chiens de chasse.

Quel est votre avis sur la réforme de la chasse ?

D.R.: Le dernier projet de la loi semble conforme aux attentes des chasseurs. D'abord le permis de chasser national à 200 € devrait per-



Les concours attirent de plus en plus de spectateurs !



C'est ti pas mignon ces chiots anglo-français ?

mettre à un plus grand nombre une plus grande mobilité, à condition bien sûr que des efforts soient faits par ailleurs pour les accueillir. La création de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) avec la police rurale devrait permettre aux élus de bénéficier d'une police de proximité.

Que diriez-vous à un garde-chasse qui n'aimerait pas la chasse aux chiens courants pour le convaincre ?

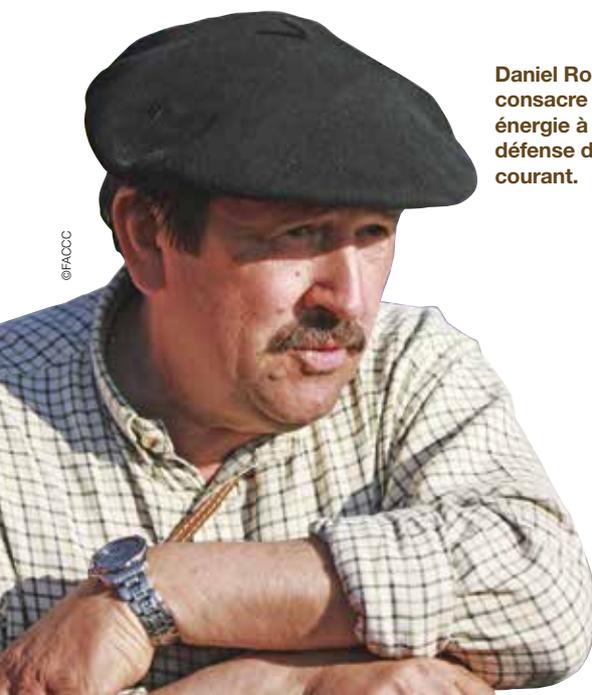
D.R.: Toutes les chasses sont belles quand elles sont bien pratiquées, et si nous voulons bien défendre la chasse restons unis. Je peux comprendre, lorsque l'on a la charge d'un territoire réduit, qu'il est difficile de faire chasser une meute de chiens courants. En revanche, accepter qu'une meute « étrangère » traverse le territoire derrière un animal me semble tolérable, à condition que les règles du droit de suite soient respectées. Il y va de la bonne entente entre tous les chasseurs, et ça c'est primordial.

Propos recueillis par François Gaignault

LA FACCC EN CHIFFRES

Date de création	1989
Nombre d'adhérents	environ 16 000
Prix annuel de la cotisation	35 €
Total du nombre de chiens appartenant aux adhérents	plus de 105 000 !
Nombre de concours	250 concours de meutes sur tout gibier chassé aux chiens courants.

Associations affiliées : « Le fait d'être la première association cynégétique spécialisée en nombre d'adhérents ne nous donne aucun droit, mais par contre le devoir de fédérer toutes les associations qui, comme nous, œuvrent pour la défense et la promotion du chien courant. C'est pourquoi nous avons ouvert nos portes à d'autres associations qui ont le statut de membres admis, telles HARLOUP, Les Chasseurs de Grand Gibier du Lot, l'Association Gaston Phébus, » explique Daniel Roques.



Daniel Roques consacre son énergie à la défense du chien courant.